

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 9

**Séance du samedi 27 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis BOULEY.

**Présents :** 9

**Votants:** 9

**Sont présents:** Jean-Louis BOULEY, Annick PRIMARD, Colette TIXIER, Joël ANDRE, Didier DAUGE, Pierre LAURENT, Guy PERRIN, Michel RABEUTHE, Didier RAYDON

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Colette TIXIER

---

### 1 - PROGRAMME TRAVAUX RENOVATION LOGEMENT T3

Le logement T3 loué actuellement par Monsieur Coqueugniot Nicolas nécessite quelques travaux de rénovation du point de vue énergétique. Via le siceco, un diagnostic énergétique a été réalisé. Plusieurs scénari de travaux y sont décrits .

Les menuiseries sont à remplacer, la VMC ne fonctionne pas. L'installation d'un poêle à pellets serait un plus.

- Le conseil municipal accepte le programme de travaux de rénovation du logement T3 dont le montant estimé est de 18 541,34 euros HT.
  - REPLACEMENT DES MENUISERIES
  - INSTALLATION D'UN POÊLE A GRANULES
  - INSTALLATION D'UNE VMC
- sollicite l'aide financière de la DETR et du conseil départemental au titre du Plan Marshall - Patrimoine communal Côte-d'Or.

### 2 - VENTE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL MAIZIERES

Une partie du terrain communal situé 1 rue des Jonquilles au hameau de Maizières à Magnien a été mis à disposition gratuitement par la commune à Monsieur KEMPF pour qu'il puisse y installer son assainissement individuel avec tertre. Monsieur KEMPF a adressé un courrier à la mairie en proposant soit d'acheter cette parcelle, soit de la louer.

Monsieur le Maire, étant proche voisin de Monsieur KEMPF, a souhaité ne pas participer à l'examen de cette demande. Lecture dudit courrier par la première adjointe, Annick PRIMARD.

Le conseil municipal ACCEPTE de vendre la partie concernée par le tertre de l'assainissement individuel de Monsieur KEMPF au prix de 4,50 € le m<sup>2</sup> et DECIDE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

### 3 - QUESTIONS DIVERSES

#### a) SOUTIEN CANDIDATURE PAT PETR AUXOIS MORVAN

Le PETR du Pays de l'Auxois Morvan présente sa candidature à la labellisation niveau 2 « PAT en action » de son Projet Alimentaire Territorial pour lequel il a déjà été labellisé niveau 1 le 7 juin 2021.

Le conseil municipal confirme que [la commune de Magnien](#) apporte son soutien à cette candidature.

#### b - MODIFICATION DU MOBILIER URBAIN POSTAL LAURONNE

Un courrier a été reçu à la mairie par l'Etablissement Courrier de Beaune pour nous avertir que la boîte aux lettres jaune située au hameau de Lauronne, 4 rue de Chevigny, va être retirée à compter du 1er février 2024.

Le conseil municipal S'OPPOSE à son retrait.

La séance est levée à 12h15.

Le Maire soussigné constate que le procès-verbal de la séance du samedi 27 janvier 2024 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affiché le mardi 30 janvier 2024 et mis sur le site internet conformément aux prescriptions (III et IV de l'article L. 2131 et L. 5211-3 du CGCT).

Monsieur le Maire,

Jean-Louis Bouley

